



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

Nombre de conseillers : 29

Présents : 28

Pouvoir : 1

Absents :

Quorum : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

DELIB-2026-63

L'an deux mil vingt-six, le 22 septembre, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, dûment convoqué le 16 septembre, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Arnaud DELEU, Maire.

Secrétaire de séance : Quentin BARBET-VERVLIET

MEMBRES PRESENTS :

Mmes et MM Arnaud DELEU – Quentin BARBET-VERVLIET – Geneviève GLEYNAT – Thibaut DUEZ – Béatrice CHASTEL – Bruno BARAZZUTTI – Sylvie COLOMBET – David ARRAÏS – Nathalie CEDDIA – Pascale LUCARELLI – Philippe TOUZET – Blandine BOST – Gaëlle ROLLY – Loïc JUVIGNY – Fabien CHARRETON – Aurélie WICES-MOREAU – Noémie PROST-PICAZO – Marie GELLY – Mégane ALLÈGRE-DUPONT – Thomas BOST – Alexis GAILLARDIN – René MARTINEZ – Sylvie CARRE – Valérie SPYCKERELLE – Mathieu DUSSERT-BRESSON – Vanessa REVEL – Séverine MORA – Thierry DEVEAUX

POUVOIRS :

Franck SLAWINSKI qui a donné procuration à Loïc JUVIGNY

OBJET : TARIFS PROGRAMMATION DES SPECTACLES VIVANTS DE L'ESPACE LOUISE LABÉ

EC/Traité en commission "Culture – Patrimoine et Santé" le 3 septembre 2026

Par délibération n°2025-41 en date du 17 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé une grille tarifaire regroupant différents tarifs municipaux, notamment ceux relatifs aux locations de salles communales et aux spectacles vivants organisés à l'espace Louise Labé.

Afin d'améliorer la compréhension de cette grille et de faciliter son utilisation par les services municipaux ainsi que par les usagers, il est proposé d'adopter une délibération spécifique reprenant exclusivement les tarifs applicables aux spectacles vivants de l'espace Louise Labé.

Cette délibération a pour seul objet de distinguer clairement les tarifs liés à la programmation culturelle et ne constitue pas une nouvelle modification tarifaire. Elle ne modifie pas les tarifs précédemment votés par le Conseil municipal, mais reprend uniquement la grille tarifaire applicable aux spectacles vivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'individualisation de la grille tarifaire relative aux spectacles vivants de l'espace Louise Labé, telle qu'elle figure en annexe, conformément aux tarifs adoptés par délibération du 17 juin 2025.

■ télétransmis en Préfecture
Le 24 septembre 2026

■ Date de mise en ligne sur
le site Internet de la collectivité
Le 24 septembre 2026

Le Maire,



Arnaud DELEU

Le secrétaire de séance,

Quentin BARBET-VERVLIET

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en préfecture,
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20260922-DELIB2026-63-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026